



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-1062
RÉAMÉNAGEMENT CASERNE MARQUETTE
EMPRUNT DE 1 390 500 \$**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-1062 pour le réaménagement de la caserne Marquette – Emprunt de 1 390 500 \$.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 octobre 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux - Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 3 novembre 2022

**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**